



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16397

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conséquences que pourrait avoir la suppression des moyens de remplacement que semble avoir programmé l'administration de La Poste. Le remplacement des receveurs de bureaux de poste par les brigades départementales garantit la continuité du service public et de la présence postale dans les départements, notamment ruraux. Si cette suppression des moyens de remplacement était confirmée, elle ne ferait qu'aggraver la situation de l'emploi et les conditions de travail des postiers, alors que dans le même temps est envisagée une baisse des effectifs de titulaires. Il lui demande en conséquence quelle sont les intentions du Gouvernement pour maintenir la qualité du service public de La Poste.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16397

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3561

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4611